

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 DECEMBRE 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h09.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public

2015-254

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

11.2 - Rémunération des cadres - 2016

Adoptée

2015-254A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

- Présentation des rapports par les Conseillers relativement à leur portefeuille respectif.

SUSPENSION

À 20h42, Monsieur le Maire suspend la présente séance.

À 20h44 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2015-255

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2015 et les procès-verbaux de la séance spéciale du conseil municipal du 16 novembre 2015 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-256

DÉSIGNATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE désigner, maire suppléant, les membres du conseil suivants, pour leur période respective suivante, afin d'agir et d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* :

Conseiller Jack Edery

Du 1 janvier, 2016 au 29 février, 2016

Conseiller Harvey Shaffer

Du 1 mars, 2016 au 30 avril, 2016

Conseiller Michael Goldwax

Du 1 mai, 2016 à 30 juin, 2016

Conseillère Leon Elfassy

Du 1 juillet, 2016 à 31 août, 2016

Conseiller Warren Budning

Du 1 septembre, 2016 à 31 octobre, 2016

Conseiller Karen Zajdman

Du 1 novembre, 2016 à 31 décembre, 2016

Adoptée

2015-257

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2016 DE « GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION » (GFOA)

ATTENDU QUE le Congrès annuel 2016 de « Government Finance Officers Association » aura lieu à Toronto, Ontario du 22 au 25 mai 2016;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les délégués suivants soient autorisés à participer au Congrès annuel 2016 de « Government Finance Officers Association » (GFOA) :

Richard Sun, directeur général

Jack Edery, conseiller

Armin Klaus, trésorier

Yves Tedom, contrôleur

Adoptée

2015-258

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2016 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À WINNIPEG

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2016 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se tiendra à Winnipeg du 3 au 5 juin 2016;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Winnipeg du 3 au 5 juin 2016 :
 - Monsieur le Maire William Steinberg

Adoptée

2015-259

ASSIGNATION DES PORTFOLIOS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les membres du conseil ont pris connaissance de leurs assignations suivantes de portfolios de la Ville de Hampstead :

*Événements communautaires
Programmes, Camps de jour
Parcs, Protection des animaux et
l'embellissement*

*Karen Zajdman, Conseillère
Siège 1*

*Finance
Développement stratégique*

*Jack Edery, Conseiller
Siège 2*

*Urbanisme, Circulation
et Tennis*

*Leon Elfassy, Conseiller
Siège 3*

*Travaux publiques, Technologie de
l'information - Infrastructure*

Michael Goldwax, Conseiller

*& réseau, Environnement
et les aînés*

Siège 4

*Communications, La participation
des jeunes, Piscine, et Technologie
de l'information - Communications*

*Warren Budning, Conseiller
Siège 5*

*Affaires Juridiques &
Sécurité Publique et
Commandites et financement*

*Harvey Shaffer, Conseiller
Siège 6*

*Relations inter-gouvernementales
Ressources Humaines,
et Conseil d'agglomération*

William Steinberg, Maire

Adoptée

2015-260

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 811-3 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 811 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2016

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Karen Zajdman qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 811-3 modifiant le règlement n° 811, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2016.

2015-261

APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE POUR 6-8 PLACE HOLTHAM

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- De rejeter l'offre de règlement au montant de 99,500.00\$ tel que présentée et d'en informer les parties concernées.

Adoptée

2015-262

DEMANDE AU MAMOT - PROLONGATION DE DÉLAI - CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead fait partie du territoire de l'Agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2015, le Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur suivant l'approbation gouvernementale et métropolitaine;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville doit adopter, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2014, par l'adoption de sa résolution no. 2014-246, le conseil a octroyé un mandat de services professionnels pour la révision réglementaire et la consultation en urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville est en plein processus de révision de ses règlements d'urbanisme et qu'elle prévoit compléter cet exercice au printemps 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la loi, la Ville peut demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une prolongation du délai imposé;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

De demander un délai supplémentaire de 8 mois au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit jusqu'au 1^{er} juin 2016, afin d'adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Hampstead au Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié), tel qu'entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Adoptée

2015-263

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 10 NOVEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 10 novembre 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

Adoptée

2015-264

MODIFICATION À UN PROJET ANTÉRIEUREMENT APPROUVÉ POUR PERMETTRE L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE EN COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 15, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 617 ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE 727), (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

CONSIDÉRANT QUE le projet a été antérieurement approuvé par Comité Consultatif d'Urbanisme à sa réunion du 20 avril 2015 et par l'adoption de la résolution du conseil no.2015-089 en date du 4 mai 2015;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement par l'ajout d'un 2^{ème} étage en cour arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 15, Chemin Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 novembre 2015 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2015-265

DEMANDES D'APPROBATION DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727, ART.6.3.2 D'AMENER LA MARGE DE GAUCHE À 2.08M (6.82 PIEDS) DE LA LIGNE LIMITROPHE DU TERRAIN AU LIEU DE 3.2M (10.5 PIEDS) DANS LE BUT D'AJOUTER UNE EXTENSION ALIGNÉE SUR LE MUR EXISTANT AU DEUXIÈME ÉTAGE (SUR L'EMPREINTE EXISTANTE) D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SITUÉE AU 5695, CHEMIN QUEEN MARY, LOT N° 2 089 435, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre d'amener la marge de gauche à 2.08m (6.82 pieds) de la ligne limitrophe du terrain au lieu de 3.2m (10.5 pieds) dans le but d'ajouter une extension alignée sur le mur existant au deuxième étage (sur l'empreinte existante) à une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 10 novembre 2015, a recommandé comme suit les demandes de dérogations mineures ci-dessous :

- La dérogation mineure autorisant la marge de gauche à 2.08M (6.82 pieds) au lieu de 3.2M (10.5 pieds) **devrait être acceptée** (727 art. 6.3.2).
- La dérogation mineure autorisant la marge de droite à 2.08M (6.82 pieds) au lieu de 3.2M (10.5 pieds) **devrait être acceptée** (727 art. 6.3.2).

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **approuve** les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessus pour la propriété située au 5695, Chemin Queen Mary sur le lot no. 2 089 435, Zone RA-1.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5695 Chemin Queen Mary - Aucune intervention.

2015-266

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE ET D'UN AGRANDISSEMENT À L'ARRIÈRE AINSI QUE DES MODIFICATIONS DE FAÇADE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SITUÉE AU 5695, CHEMIN QUEEN MARY, LOT N° 2 089 435, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005).

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation de l'ajout d'un deuxième étage et d'un agrandissement à l'arrière ainsi que des modifications de façade d'une maison unifamiliale détachée située au 5695, Chemin Queen Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 novembre 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :

- Le premier design (Option 1) est accepté moyennant les changements suivants :
 - L'encadrement supérieur de la fenêtre du sous-sol doit être éliminé.
 - Le design du toit supérieur de l'entrée principale doit être revu (ajout d'un toit à deux versants).
 - La largeur des marches de la cour frontale doit être légèrement réduite.
 - De la pierre lisse doit être utilisée pour le pourtour de la porte d'entrée.

Adoptée

2015-267

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727, ART. 7.6.3.1 POUR PERMETTRE L'AJOUT D'UNE DEUXIÈME ENTRÉE DE STATIONNEMENT AINSI QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT ADITIONNELLE SUR LE CHEMIN STRATFORD POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SITUÉE AU 5570, CHEMIN QUEEN MARY, LOT N° 2 088 703, ZONE RA-3 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure suivante au règlement de zonage numéro 727, article 7.6.3.1., afin de permettre l'ajout d'une deuxième entrée de stationnement ainsi qu'une place de stationnement additionnelle sur le Chemin Stratford pour un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 10 novembre 2015, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- La dérogation mineure autorisant l'ajout d'un espace de stationnement sur le Chemin Stratford est justifiée et devrait être **approuvée** (727 art. 7.6.3.1).
- Ledit espace de stationnement doit respecter les dimensions autorisées par le Règlement de zonage numéro 727 et se limiter strictement au terrain privé.

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal ***approuve*** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5570, Chemin Queen Mary sur le lot no. 2 088 703, Zone RA-3.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5570 Chemin Queen Mary - Aucune intervention.

2015-268

DEMANDE D'APPROBATION DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 7.5.1, AFIN QUE LA PISCINE EXISTANTE SE SITUE À 1.45 M (4.76 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT ARRIÈRE DU TERRAIN AU LIEU DE 2 M (6.6 PIEDS) POUR UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU **42, CHEMIN HEATH LOT NO. : 2 089 595 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure suivante au règlement de zonage numéro 727, article 7.5.1, afin que la piscine existante se situe à 1.45 m (4.76 pieds) de la ligne de lot arrière du terrain au lieu de 2 m (6.6 pieds) pour un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 13 octobre 2015, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous :

- La dérogation mineure autorisant la piscine existante à 1.45 m (4.76 pieds) de la ligne de lot arrière du terrain au lieu de 2 m (6.6 pieds) devrait être **approuvée** (727-19 art. 7.5.1).

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal ***approuve*** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 42, Chemin Heath sur le lot no. 2 089 595, Zone RA-1.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 42 Chemin Heath - Aucune intervention.

2015-269

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de novembre 2015 a été soumise au Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 octobre 2015 au 20 novembre 2015, au montant de 1,030,292.51 \$, est par la présente approuvée (506,874.91 \$ pour les chèques et 523,417.60\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-270

AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCISES POUR USAGE EXTÉRIEUR POUR LE PARC HAMPSTEAD

ATTENDU QU'il est dans l'intention de la Ville d'équiper le parc Hampstead avec des équipements d'exercices extérieurs;

ATTENDU QUE la décision finale tant qu'au choix des équipements n'a pas jusqu'à ce jour été finalisée;

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville est celui qui prendra la décision finale tant qu'au choix des équipements d'exercice;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le directeur des ressources matérielles et technologies de l'information soit autorisée à procéder à l'achat d'équipements d'exercice extérieurs pour une somme n'excédant pas 24 900\$ taxes incluses.

QUE, le certificat du trésorier n° 15-32, daté du 16 novembre 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-271

AUTORISATION POUR PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS INC

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'acquisition des applications de PG Solutions Inc en 2005;

ATTENDU QUE les applications de PG Solutions Inc sont celles utilisées pour les opérations courantes de la Ville;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le renouvellement annuel des contrats d'entretien et soutien des applications soit accordé au fournisseur PG Solutions Inc pour un montant de 56 952.86 taxes incluses;

QUE, le certificat du trésorier n° 15-35, daté du 27 novembre 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-272

OCTROI DU CONTRAT POUR ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR SYSTÈMES DE CLIMATISATION/VENTILATION

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'entretien préventif pour systèmes de climatisation/ventilation;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 26 novembre 2015, celle de 9292-5387 Quebec Inc – Entreprise en Réfrigération et Electricité Snowdon Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le contrat pour la fourniture et la distribution porte à porte de bacs à matières organiques soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

9292-5387 QUEBEC INC / ENTREPRISE EN RÉFRIGÉRATION ET ELECTRICITE SNOWDON INC

QUE, le contrat de deux ans pour l'entretien préventif pour systèmes de climatisation/ventilation soit octroyé à 9292-5387 Quebec Inc – Entreprise en Réfrigération et Electricité Snowdon Inc pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017;

QUE, les tarifs pour la première année du contrat, du 01/01/2016 au 31/12/2016 seront :

- Un technicien qualifié (temps régulier) : 80,00 \$ / heure
- Un employé apprenti (temps régulier) : 38,00 \$ / heure
- Un technicien qualifié (soir) : 136,00 \$ / heure
- Un employé apprenti (soir) : 38,00 \$ / heure
- Un technicien qualifié (nuits et fin semaines) : 136,00 \$ / heure
- Un employé apprenti (nuits et fin semaines) : 38,00 \$ / heure
- Frais pour déplacement mobilisation : 40,00 \$ / chacun
- Profit sur pièces : 15 %

La TPS et la TVQ sont applicables sur les tarifs ci-dessus

QUE, les prix soumis par le plus bas soumissionnaire seront ajusté selon l'indice des prix à la consommation pour la deuxième année du contrat;

QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années et l'estimé des travaux à être faits au cours des deux prochaines années, le montant estimé de la dépense est de 57 770,00 \$ plus taxes applicables.

Le certificat du trésorier No 15-34, daté du 27 novembre 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-273

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. QING YUN FEI À TITRE D' "AGENT DE BUREAU (COMPTES À PAYER) - FINANCE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, pour un remplacement temporaire pendant le congé de maladie de l'employée titulaire permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le contrôleur et la conseillère des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. QING YUN FEI** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat à terme fixe d'une durée de moins de cinq cent vingt (520) heures;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE **M. QING YUN FEI** a débuté son assignation le 17 novembre 2015;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **M. QING YUN FEI** à titre "d' **AGENT DE BUREAU (COMPTES À PAYER) - FINANCE**" à partir du 17 novembre 2015 et ce, pour la durée du congé de maladie de l'employée titulaire permanente, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier no 15-33, daté du 20 novembre 2015, a été émis par le trésorier et atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

SUSPENSION

À 21h05, *Monsieur le Maire suspend la présente séance.*

À 21h41 *lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.*

2015-274

RÉMUNÉRATION DES CADRES - 2016

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE ratifier les recommandations du directeur général relativement aux ajustements de la rémunération des cadres pour l'année 2016, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016, le tout conformément à la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead adoptée le 19 décembre 2011, sous la résolution no. 2011-957 et contenues dans le dossier confidentiel «Salaires des cadres» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines ;

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2015-275

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h43.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, Greffier